



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Délégué Territorial

N/Réf.: BB/FA/SB 2022 – 05

Objet Dossier suivi par B. BOUSQUET/ F. ACKERMANN

Téléphone : 04 90 86 57 15

Mail : f.ackermann@inao.gouv.fr

V/Réf. : LRAR 1A17202580889

REÇU LE

29 AVR. 2022

MAIRIE D'ANSOUIS

Monsieur le Maire
Mairie
Place Saint Elzéar

84240 ANSOUIS

OBJET: PLU ANSOUIS - Révision allégée n°2

Avignon, le 26 avril 2022

Monsieur le Maire,

Par courrier, reçu le 10 février dernier, vous m'avez fait parvenir pour examen et avis le dossier relatif à la révision allégée n°2 du PLU de la commune d'Ansois.

La commune d'Ansois est située dans l'aire géographique des Appellations d'Origine Contrôlées ou Appellations d'Origine Protégées (AOC/AOP) « Luberon », « Huile d'olive de Provence » et « Brousse du Rove ». Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) « Méditerranée », « Vaucluse », « Agneau de Sisteron », « Cerises des Coteaux du Ventoux », « Miel de Provence » et « Thym de Provence ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

La présente révision du PLU a pour objet la création d'un Secteur de Taille Et de Capacité Limitées (STECAL), en zone agricole, d'une superficie d'environ 1,4 ha (parcelles D 330, 617, 618 et 619p) afin de permettre à une entreprise de travaux publics, implantée sur la commune depuis plus de 50 ans, d'y effectuer des aménagements nécessaires à son activité (bureau 30m² et pont bascule, notamment).

Le périmètre du STECAL projeté correspond à un terrain déjà utilisé par l'entreprise pour y stocker des matériaux, principalement en lien avec son activité de revalorisation de déchets inertes du BTP.

Le site est hors de l'aire parcellaire de l'AOC « Luberon ». En revanche, il jouxte un vignoble en IGP et se trouve à proximité d'un domaine viticole producteur d'AOC « Luberon » et accueillant du public. Enfin, les vignes en AOC les plus proches sont à une centaine de mètres.

Le projet prévoit des aménagements paysagers conséquents et indispensables pour permettre une meilleure intégration de l'activité dans l'espace agricole.

Considérant la perte de l'usage agricole depuis plus de 30 ans sur l'emprise du STECAL projeté et compte tenu des aménagements paysagers faisant partie intégrante du projet, je vous informe que l'INAO n'émet pas d'objection à l'encontre de la présente révision allégée du PLU.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice et par délégation,
Le Délégué Territorial,
Emmanuel ESTOUR



Copie : DDT 84

INAO - Délégation Territoriale Sud-Est

Site d'Avignon

Forum de Courtine - Boîte postale 60 912 - 84090 AVIGNON CEDEX 9

TEL. 04 90 86 57 15 / TELECOPIE : 04 90 86 48 74

www.inao.gouv.fr